



Par e-mail: tp-secretariat@bakom.admin.ch

Berne, le 16 juin 2025

Consultation : Loi sur la promotion du haut débit (LPHD)

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

La nouvelle loi sur la promotion du haut débit vise garantir la mise en place d'infrastructures à large bande sur l'ensemble du territoire, avec une vitesse de téléchargement d'au moins 1 Gbit/s. La Confédération prévoit ainsi un programme de sept ans doté de 375 millions de francs pour soutenir le déploiement du haut débit dans les zones mal desservies, où les cantons devront cofinancer ces projets à hauteur de la contribution fédérale.

Comblent le fossé numérique et renforcer la cohésion du pays

Aujourd'hui, malgré une relativement bonne couverture globale, la Suisse accuse un retard sur ses voisins européens pour les connexions à 1 Gbit/s. Plus de 50 % des bâtiments suisses n'ont, en effet, pas accès à un débit supérieur à 1 Gbit/s et, sans soutien public, 19 % resteront non raccordés. La fracture numérique s'avère particulièrement marquée entre villes et campagnes : 45,2 % des logements et commerces ruraux sont sous le seuil de 1 Gbit/s, contre seulement 11,5 % en zone urbaine. Or, dans un contexte de transition numérique, l'accès au haut débit est devenu un besoin de base, sans quoi entreprises et habitants risquent de délaisser progressivement les régions périphériques au profit des zones urbaines.

Le Centre s'engage fermement en faveur des régions périphériques et de leur développement. C'est pourquoi Le Centre salue ce projet qui constitue une étape importante pour renforcer la cohésion nationale en garantissant l'accès au haut débit dans toutes les communes suisses. En promouvant activement un accès numérique performant partout, ce projet permet de combler le fossé numérique qui touche particulièrement les zones rurales et d'offrir à toutes et tous un accès équitable aux infrastructures numériques modernes.

Au-delà de ces enjeux d'équité, des connexions performantes sur l'ensemble du territoire participeront à dynamiser les différentes régions, en facilitant le développement de nouveaux modèles économiques (e-commerce, télétravail, télémédecine, etc.) et en accélérant la numérisation des services publics. Aussi, Le Centre soutient avec conviction ce projet essentiel et appelle à sa mise en œuvre rapide avec un démarrage du soutien fédéral dès 2027 pour ne pas prendre de retard devant la rapidité des évolutions technologiques et les besoins croissants en connectivité.

Simplifier la procédure pour une mise en œuvre rapide et moins bureaucratique

Si les coûts de ce projet s'avèrent significatifs à un moment où la Confédération cherche à maîtriser ses dépenses, Le Centre tient à souligner qu'il s'agit-là d'un investissement opportun avec le virage digital et qui sera favorable à l'économie à moyen et long terme.



Si les communes sont les mieux placées pour connaître leurs besoins en la matière et que, à raison, le projet leur donne l'initiative pour déposer leurs demandes de subvention, Le Centre invite le Conseil fédéral à bien considérer si la procédure proposée ne risque pas de représenter une charge administrative trop lourde pour les petites communes souvent peu dotées en ressources humaines, financières et en expertise technique. Ce faisant, Le Centre encourage à simplifier les démarches et à renforcer le soutien administratif aux communes dans les procédures, afin d'accélérer la réalisation de l'objectif de couverture généralisée minimale à 1 Gbit/s d'ici 2030.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Centre

Sig. Gerhard Pfister
Président Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio
Secrétaire générale Le Centre Suisse